GRENOBLE, le 26 mai 2023

Lettre ouverte à :
Frédérique Puissat et Michel Savin

Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Je souhaite aujourd'hui vous interpeller sur la situation de nos collectivités face à la crise de l'énergie, dans un contexte où la majorité sénatoriale à laquelle vous appartenez tient dans ses mains une possibilité d'action non négligeable.

Comme l'indiquait le rapport d'information n°836 du sénat enregistré il y a bientôt un an**, les collectivités locales font face à une explosion de leurs factures d'énergie sans précédent, avec des hausses oscillants entre +30% et +300%.** Ces augmentations vertigineuses viennent frapper de plein fouet l'exercice des politiques publiques locales : ici se sont des investissements qui sont reportés, là des équipements qui sont fermés… Comme vous, j'en suis certaine, j'entends de nombreux élus m'exprimer leurs difficultés sur ce sujet.

Je tiens à rappeler le caractère profondément spéculatif de ces augmentations, comme le démontrent le comité social d'entreprise central d'EDF dans sa campagne « energie-publique.fr ».
Loin de causes conjoncturelles, c'est bien la déréglementation du secteur de l'énergie, le démantèlement de l'opérateur unifié historique EDF-GDF et l'ouverture au marché qui sont responsables de la crise actuelle.

Dans ce contexte, **le retour aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour l'ensemble des collectivités apparaît comme un enjeu vital**, aux côtés de la reconstruction d'un opérateur public puissant autour d'EDF.
Comme vous le savez, entre 2015 et 2020, l'essentiel des collectivités se sont vu contraintes de sortir de ces tarifs régulés pour conclure à la place des contrats « sur les marchés »… contrats qui les livrent aujourd'hui pieds et poings liés aux spéculateurs financiers, soumis aux aléas de fluctuations importantes des prix.

Le sénateur communiste Fabien Gay a ainsi présenté une proposition de loi sur le sujet le 7 décembre 2022, qui proposait de permettre à toutes les collectivités qui le souhaiteraient de revenir aux tarifs réglementés de vente. **Présents en séance, vous avez malheureusement contribué à son rejet en votant contre**, aux côtés des sénateurs du parti gouvernemental.

Ce sujet est toutefois revenu sur la table dans la proposition de loi « visant à protéger le groupe Electricité de France d'un démembrement », adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 9 février 2023 contre l'avis du gouvernement.
Malheureusement, **une fois encore, la majorité sénatoriale dans laquelle vous siégez a contribué à détricoter le texte** en commission le 29 mars 2023, et en séance publique du sénat le 6 avril suivant, refusant les amendements du groupe « communistes, républicains, citoyens et écologistes » qui visaient à avancer dans ce sens.

.../...

../...

La proposition de loi est ensuite revenue à l'Assemblée, qui a rétablit une bonne part du texte d'origine, là encore contre l'avis du gouvernement. Ainsi, **le 4 mai dernier, le texte comprenant la possibilité pour les collectivités de moins de 50.000 habitants de revenir aux tarifs réglementés était voté** en deuxième lecture, et transmis au Sénat.
Il appartient désormais au Sénat et à sa majorité de faire le choix d'examiner ce texte en seconde lecture.

C'est sur ce point que je voudrais conclure : en tant que représentants des collectivités locales, des élus locaux, vous avez aujourd'hui la possibilité de revenir sur les errements du passé, du gouvernement de François Fillon à celui d'Edouard Philippe. De revenir sur des années de déréglementation au profit des seuls spéculateurs boursiers, qui ponctionnent les finances publiques.

Je vous appelle à faire en sorte que cette proposition de loi soit examinée dans les plus brefs délais au sein de la Haute Assemblée, et, contrairement à son passage en première lecture, à ce qu'elle n'y soit pas dénaturée. **Nos collectivités locales ont besoin de stabilité pour se projeter sereinement, et la possibilité d'un retour aux tarifs réglementés de l'énergie est un élément essentiel du retour à cette stabilité.**

Comptant sur votre sens de l'intérêt général,

Veuillez agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, mes salutations républicaines.

Frédérique PENAVAIRE,
Cheffe de file du PCF pour les élections sénatoriales
de septembre 2023
Ancienne adjointe au Maire de Bourgoin-Jallieu
Ancienne conseillère d'agglomération des Portes de
l'Isère (CAPI)

Salutations républicaines

20, rue Emile Gueymard – B.P. 1503 – 38025 Grenoble Cedex 1
Tél. 04.76.87.70.61 - Fax. 04.76.87.86.79 – E-mail : pcfisere@wanadoo.fr -